



**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mercredi 11 DECEMBRE 2024

**SERVICE EAU POTABLE
APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU SEINE
NORMANDIE RELATIVE AUX MODALITES DE REVERSEMENT DE LA
REDEVANCE SUR CONSOMMATION D'EAU POTABLE
- Délibération n°101/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	3 décembre 2024
Date d'affichage	3 décembre 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	28
Nombre de Procurations	04

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre, à 17h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BESSIN Irène, BRISON-VALOGNES Coraline, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, DEBROIZE Pascal, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUVAUX Maryse, FAUDET Olivier, GALLIER Pierre-Henri, GOSSMANN Patrick, HERMON Francis, HEUDE Valérie, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MARTIN Eric, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, SILLERE Michel, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, BAZIN Lucien, COURTEILLE Jacques, DUFLLOT Alain, FERGANT Françoise, HERBERT Jean-Luc, JUS Eric, LETELLIER Nadine et MAINCENT Lyliane.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BENOIST Bernard, CHENEL Fernand, COUPEAUX Alain, DECLOMESNIL Alain, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin, GUETTIER Mickaël, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, RAVENEL Georges, ROBBES Martine et ROSSI Annie.

Procurations : de Monsieur DUFLOT Alain, à Monsieur HERMON Francis, de Madame FERGANT Françoise à Monsieur BROGNIART Frédéric, de Monsieur JUS Eric à Madame BRISON-VALOGNES Coraline et de Madame MAINCENT Lyliane à Monsieur DROULLON Joël.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 17h14.

Monsieur MARTIN Eric a été nommé secrétaire de séance.

Vu l'article L.2213-10-4 du Code de l'environnement qui institue la redevance sur la consommation d'eau potable et les modalités de perception de cette redevance auprès de l'exploitant du service qui assure la facturation de l'eau potable,

Vu l'article L. 213-11-12 du code de l'environnement qui institue la possibilité de paiement d'acompte des redevances,

Vu les articles R.213-48-35 et R.213-48-37 du code de l'environnement relatifs aux modalités de reversement des sommes perçues au nom de l'agence par l'organisme collecteur concernant la redevance précitée,

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie propose une convention relative au versement des sommes perçues au titre de la nouvelle redevance pour les années 2025 et suivantes.

Après délibération, à **l'unanimité des présents**, les délégués syndicaux :

- approuvent la convention relative aux modalités de reversement de la redevance sur consommation d'eau potable à l'Agence de l'Eau Seine Normandie telle que jointe en annexe,
- autorisent le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

*Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON*

Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Hermon', is written over the logo and extends to the right.